



Un premier devis signé et modifié..

Par **bernard2000**, le **25/05/2014** à **04:15**

Bonjour,

J'aimerais savoir en 2013 j'ai signé un devis pour un achat d'une valeur de 15000 Euro.

Le devis a été signé par moi et le "bon pour travaux" par le vendeur.

J'ai au cours de cette année j'ai fait modifier ce devis en changeant de matériel.

Un autre devis m'est parvenu par courrier avec écrit "le devis annule le précédent" mais celui là je ne l'ai pas signé et j'aimerais le dénoncer.

Le vendeur me réclame les 15000 Euro moins les 300 Euro d'acompte. En prétextent que le deuxième devis n'annule pas le premier devis même avec un bon pour accord écrit de sa main sur le premier.

Maintenant je suis un peu perdu.

J'aimerais avoir une solution à ce problème. Toute entente avec le vendeur (il le refuse) est donc exclue.

Merci

Bernard2000

Par **moisse**, le **25/05/2014** à **11:25**

Bonjour,

Là j'ai un peu de mal à suivre.

Si vous avez signé un premier devis, mais niez la validité de l'avenant non signé par vos soins, le premier devis accepté reste valide.

Par **bernard2000**, le **25/05/2014** à **13:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Pour le premier devis je constate qu'il y a une irrégularité, j'ai signé, mais le "bon accord" c'est le vendeur qui la écrit.

D'où j'aimerais savoir si il est valable?

Pour le deuxième devis ce n'est pas un avenant, maintenant s'il doit être considéré comme un avenant je pourrait pas vous le dire .

C'est un autre devis où il y a clairement marqué dessus le "devis annule le devis précédent".

Je ne l'ai pas signé. Comme ce n'est pas le matériel que je souhaite je désire l'annuler de plus j'ai trouvé nettement mieux.

J'ai essayer de m'arranger avec le vendeur mais pas moyen(qu'il garde l'acompte).

Je suis toujours aussi perdu.

Merci

Bernard2000

..

Par **moisse**, le **25/05/2014** à **15:11**

Avenant ou nouveau devis peu importe.

Si vous niez la validité du second, effectivement non signé par vos soins, le premier semble tout à fait valide.

La mention "bon pour travaux" n'a pas de valeur juridique, peu importe qui l'a écrite et personne ne vas engager une expertise graphologique dans une telle situation.

Je vois mal comment annuler ce contrat établi en bonne et due forme.